



Ce document rassemble les différentes mesures mises en place par Louise Lapierre Danse pour l'opération de ses camps de jour en contexte de Covid-19.

Toutes les informations énumérées ci-bas sont sujet à changement. Des mises à jour seront faites régulièrement afin de suivre les instructions gouvernementales.

Dernière mise à jour : 2 juillet 2021

NOTRE ENGAGEMENT

La santé et la sécurité du personnel et des participants demeurent notre priorité. Louise Lapierre Danse s'engage à respecter l'ensemble des consignes émises par la santé publique.

DIRECTIVES PRINCIPALES APPLIQUÉES

Port du masque obligatoire : Selon les directives gouvernementales, toute personne (12 ans et plus) entrant dans nos installations devra porter un masque. Cependant, jusqu'à avis contraire, le masque pourra être retiré durant les cours de danse. Il faudra le remettre pour chaque déplacement dans l'école, en dehors du local.

Distanciation physique : Assurer un espace de 2 mètres entre les participants et le personnel. Organiser l'environnement physique favorisant le maintien de cette distance.

Limitation des contacts physiques : Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfecté entre les participants (ballons, balles, crayons, pinceaux, ciseaux, déguisements, etc).

Mesures d'hygiène : Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants et du personnel.

Activités extérieures : Intégrer des activités extérieures dans la programmation et respecter le nombre maximum de participants permis par local pour respecter la distanciation physique.

MESURES D'AJUSTEMENT ET MESURES SANITAIRES

Accueil des participants :

- L'accueil du matin se fera entre 8 :30 et 9 :00.
- Une fois entrés dans l'école, l'enfant et son parent devront se diriger à la réception et s'assurer que l'inscription de l'enfant soit bien complétée (informations, fiche médicale, paiement, etc).
- Un membre de l'équipe LLDanse indiquera à l'enfant et son parent le studio désigné pour son groupe. L'enfant devra apporter avec lui ses effets personnels dans un sac à dos identifié dont sa boîte à lunch identifiée et une bouteille d'eau identifiée.

Note : Un seul accompagnateur sera autorisé à entrer avec l'enfant pour l'accueil.

Déroulement du camp :

- Chaque groupe aura un local attitré pour la semaine. Toutes les activités intérieures devront s'y dérouler.
- Louise Lapierre Danse respecte les ratios d'enfants par moniteur autorisés par la santé publique (5-6 ans : 1 moniteur pour 10 enfants, 7-8 ans : 1 moniteur pour 12 enfants et 9-14 ans : 1 moniteur pour 15 enfants).
- Chaque moniteur ne sera en contact qu'avec les participants de son groupe.
- Chaque participant devra apporter sa bouteille d'eau identifiée à son nom. L'utilisation de la fontaine d'eau sera restreinte au remplissage des bouteilles, qui devra être fait par le moniteur.
- Les participants seront invités à se laver/désinfecter les mains régulièrement dans la journée.
- Chaque participant aura son propre matériel de bricolage identifié à son nom qui lui sera prêté pour toute la semaine.
- Tout le matériel utilisé dans le camp sera désinfecté après chaque utilisation.
- Les micro-ondes ne seront pas disponibles pour réchauffer les repas. Tous les participants devront apporter un lunch « froid ». Ne pas oublier de mettre un réfrigérant dans la boîte à lunch.
- Si la météo le permet, une sortie quotidienne au parc Lafontaine situé à deux coins de rue de l'école sera organisée. Nous prioriserons des activités dirigées à l'ombre.
- **Chaque participant recevra un chandail du camp LLDanse dès le lundi. Celui-ci devra être porté pour les sorties quotidiennes à l'extérieur. Il sera recommandé de le laisser à l'école à la fin de chaque journée, sauf si un lavage est nécessaire.**
- Le spectacle du vendredi devant parents et amis n'étant plus réglementaire, la formule du camp a été modifiée. Une vidéo des différentes chorégraphies apprises durant la semaine sera créée par les participants et envoyée aux parents durant la fin de semaine.

À noter que la distanciation de 1 mètre entre les enfants du même groupe n'est plus exigée par la Santé Publique en contexte de camp de jour. Par contre, une distance de 2 mètres entre les moniteurs et les enfants devra être maintenue en tout temps.

Départs :

- Le camp termine à 16 :00. Des frais de pénalité sont prévus pour chaque minute excédentaire à partir de 16 :30.

- Toute personne autre que le père, la mère ou le tuteur légal du participant doit avoir été préalablement autorisé pour venir récupérer l'enfant au camp.
- Les participants pouvant quitter le camp seuls doivent en avoir eu l'autorisation au moment de leur inscription via le formulaire. Au moment de leur départ, ceux-ci devront utiliser la sortie de secours située à l'arrière de l'école et donnant sur la ruelle au sud de Mont-Royal.
- Les parents qui viennent récupérer leur enfant pourront se rendre directement à la porte de leur studio et ensuite sortir par la porte principale avant.

Notes : Une seule personne par participant sera autorisée à entrer dans l'école pour le départ.

Santé et bien-être :

- Si un participant développe des symptômes compatibles avec la COVID-19 (fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût), Louise Lapierre Danse doit en être avisé le plus rapidement possible. Le participant ne pourra pas réintégrer le groupe jusqu'à la disparition des symptômes. Une demande de résiliation peut alors être faite par le parent afin d'être remboursé pour les journées restantes (moins un frais administratif de 10%, prévu dans l'article de loi de la protection du consommateur).
- Tous les membres du personnel de Louise Lapierre Danse ont les certifications requises en secourisme en camp de jour. Si un participant nécessite une assistance ou des soins particuliers, le personnel pourra intervenir sans respecter la distance de 2 mètres, mais avec un équipement de protection tel que visière, masque et gants.

Encadrement et réglementation pour le personnel :

- Une distance de 2 mètres devra être maintenue entre le personnel de LLDanse et les participants. Dans l'impossibilité de respecter cette contrainte, le port du masque ou d'une visière sera obligatoire. Le lavage des mains fréquent devra aussi être appliqué.
- Un questionnaire de santé devra être rempli par chaque employé avant chaque journée de travail. Un employé présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19 (fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût), ne pourra intégrer le milieu de travail avant la disparition complète des symptômes.
- Chaque moniteur du camp Louise Lapierre Danse suivra la formation en ligne obligatoire imposée par la santé publique.
- Les formations pour le personnel du camp se feront de façon virtuelle en grande majorité.
- L'accès au local des employés sera limité à la cuisinette. Celle-ci sera désinfectée après chaque utilisation.